



# Plein Pot flash

*Présents : Christophe, Delphine, Dominique, Faby, Florent, Franck, JC, Joël, Jojo, Luc, Mélissa, Michel, Stéphane, William.*

## RETOUR SUR LES ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFM C 88

### 1) Gérardmer Motordays des 27, 28 et 29 mai

De l'avis de tous les bénévoles et membres du bureau de l'antenne, ce weekend a été parfait : l'évènement a fait le plein de motos, de visiteurs (au point de refuser du monde le samedi), de bière, de bon rock. Le stand, placé entre les Hells Angels et les Bandidos, a reçu beaucoup de visiteurs et notamment un représentant du Codever, le coordinateur de la FFM C 67 ainsi que le responsable Lorraine de la FBF (Fédération des Bikers de France) qui se dit prêt à faire des actions terrain avec la FFM C 88.

## INFORMATIONS NATIONALES

### 2) Assises à Arles

Les deux points forts de ces Assises concernaient :

- l'intégration des sociétaires de la Mutuelle des Motards membres de droit avec, notamment, l'AGE qui a validé la modification des statuts de la FFM C pour les prendre en compte. Il est à noter que chaque antenne devra organiser également à une AGE dans le courant de l'année pour la même raison ;
- le refus de l'institutionnalisation des Conseils de Région dans les statuts (ils resteront présents uniquement dans le règlement intérieur).

Notre ligne de conduite : **liberté et indépendance des motards.**

*Voir le compte rendu pour plus d'informations.*

### 3) Nouveau Bureau National

Quatre mandats sont arrivés à échéance et un mandat était vacant. Sont élus :

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - Jacques Barac             | FFMC 30 |
| - Francis Cervellin (réélu) | FFMC 84 |
| - Jean-Paul Kopens          | FFMC 40 |
| - Frédy Guilbert            | FFMC 33 |
| - Christelle Robert         | FFMC 90 |

Ils complètent l'équipe en place, à savoir Fabien Delrot, Richard Esposito, Pierre-Henri Marchand et France Wolf.

### 4) Nouveau permis A2

À partir du 2 juin 2016, toute personne majeure, quel que soit son âge, doit d'abord être titulaire du permis A2 (inférieur à 35 Kw) pendant un minimum de deux ans avant de pouvoir prétendre au permis A. Pour obtenir ce passage du permis A2 au permis A, elle devra suivre une formation



spécifique de 7 heures en école de conduite, non sanctionnée par un examen, afin d'assurer la transition en toute sécurité d'une moto de faible à forte puissance.

Il est fait remarquer qu'il est toujours possible pour un jeune permis de conduire un véhicule automobile de forte puissance.

## **ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88 À VENIR**

---

### **5) Balade pédagogique jeune motard le 19 juin**

Rendez-vous dimanche matin dans la salle Inter Jeunes (rue Charlet à Épinal) pour 9 h : Christophe, Delphine, JC (qui aura les clés) et Marco.

JC demande le nombre exact d'inscrits au plus tard samedi matin pour la réservation des repas. Christophe prendra une ou deux photos pour illustrer un petit article à transmettre à la presse.

### **6) Relai Calmos du 19 juin**

Stéphane apportera la remorque sur place pour 8 h 30. Seront présents au Calmos : Faby, Florent, Joël, Jojo, Luc, Mélissa et William. Dans la mesure du possible, ce serait bien de faire l'inventaire de la remorque.

### **7) Montée impossible du 24 juillet**

L'organisation se par échange de mails et on fera le point lors de la prochaine permanence du 15 juillet. Il faudra prévoir des tracts à distribuer (Franck).

### **8) Route des Crêtes**

#### **▪ Dates de fermeture pour travaux**

Les travaux sur la route des Crêtes « afin de préserver la sécurité des automobilistes » (*sic*) démarreront le 20 juin 2016 :

- entre le Chitelet et le Sotré les 20 et 21 juin,
- entre le Sotré et les Trois Fours (jardins) les 21 et 22 juin
- entre les Trois Fours et la Schlucht les 22 et 23 juin.

La circulation normale devrait être rétablie vendredi 24 juin en journée.

#### **▪ Pétition de l'Association SOS Massif des Vosges**

L'association demande une nouvelle réduction de la vitesse sur la totalité de la route des Crêtes et ses routes d'accès ainsi qu'une journée fériée sans moteur, hormis les bus et ayants-droit. À ce jour, elle ne rencontre pas un grand succès.

#### **▪ « Relais Calmos » du 25 juin de la FFMC 68 avec le Codever**

Le Calmos de la FFMC 68 se déroulera au Bram's (route du Bramont à Wildenstein) ; quelques membres du bureau vont s'y rendre pour faire le point sur les actions à mener ensemble au sujet de la route des Crêtes : Delphine, Dominique, Franck, Stéphane.

### **9) Conseil de région d'automne à Strasbourg les 15 et 16 octobre**

Y seront présents Dominique, Christophe et peut-être Franck.

### **10) Journées Techniques d'Information à Vogüé les 5 et 6 novembre**



Le contenu de ces journées n'a pas encore été défini. Régis, Dominique et peut-être Delphine s'y rendraient.

### **11) Marquage des nids de poule**

Florent se charge d'acheter les bombes de marquage et les déposera chez Stéphane cette semaine. Ça pourrait se faire dans la première quinzaine de juillet sur les routes du massif.

### **12) Tractage sur le « Tourne à gauche »**

Le Calmos sera une bonne occasion de tracter, il nous reste assez de flyer pour cette occasion.

## **POINT ERJ**

---

### **13) Candidatures pour la formation d'automne**

Michel serait intéressé pour suivre cette formation qui se déroulera les 24-25 septembre et les 29-30 octobre, très probablement à Montreuil.

## **POINT ADHÉSIONS**

---

Fédé 88 : 80 adhérents soit un taux de réadhésion de 69.39 %  
(contre 90 l'année dernière à la même période)

Fédé Nationale : 8 667 adhérents soit un taux de réadhésion de 66.9 %  
(contre 8 354 l'année dernière à la même période)

## **DIVERS**

---

### **14) Explications d'Étienne Courty concernant le gravillonnage (ou ESU – Enduit Superficiel d'Usure)**

#### **▪ Pourquoi appliquer l'ESU quand les motards sont sur les routes ?**

Les motards sortent avec le beau temps, les engins de chantier également. La mise en œuvre de l'ESU requiert des conditions météorologiques particulières. Dans notre département, ces conditions sont réunies que quelques mois à partir de fin mai jusque début septembre. La période de réalisation des travaux tombe donc régulièrement en parallèle de la sortie des motards.

#### **▪ D'autres solutions ?**

Il est souvent demandé d'interdire la technique de l'ESU par sécurité. Pour réaliser une couche de surface, il existe deux grandes méthodes : l'ESU et l'enrobé. Il est difficile de comparer ces deux méthodes qui répondent à des besoins différents, cependant l'ESU apporte plusieurs avantages : une fois en place, l'ESU offre une très bonne adhérence ; La durée des travaux est plus courte pour l'ESU, évitant de fermer trop longtemps la circulation sur les routes ; l'enrobé se dégrade plus rapidement que l'ESU suite aux cycles de gel/dégel ; L'ESU est une solution économique puisqu'elle est quatre fois moins cher que l'enrobé, il est donc possible d'entretenir quatre fois plus de routes.

#### **▪ Conclusion**

Si l'ESU apporte une contrainte importante et potentiellement dangereuse pendant quinze jours, elle assure la durée de vie de la route pour les années suivantes. Elle est donc indispensable pour l'entretien régulier de nos voiries.

## Danger gravillonnage



### Les enjeux du gravillonnage

Le gravillonnage est une technique largement utilisée pour l'entretien des voiries communales, conciliant l'économie de matériaux, un faible coût et une bonne performance du revêtement.

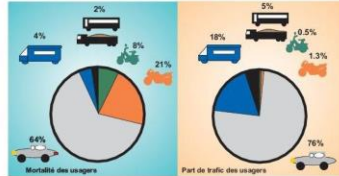
La réalisation d'un enduit conduit à la formation d'un rejet de gravillons provenant d'excès lors :

- de la mise en œuvre (éviter le surdosage)
- de la mise en place de la mosaïque sous circulation

Le gravillonnage modifie les conditions de circulation en la rendant plus délicate (projection de gravillons, perte d'adhérence, absence de signalisation horizontale).

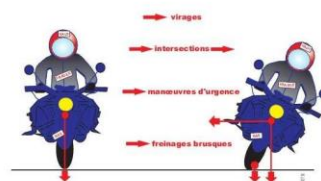
## Risques pour les deux-roues motorisés

Les deux-roues motorisés représentent moins de 2% du trafic routier, mais plus d'un quart des tués.



Une moto n'a que deux roues pour assurer son équilibre : elle est donc très sensible à l'état de la chaussée.

Les altérations de la chaussée peuvent créer un risque de surprise et de déséquilibre du motard lors des changements de trajectoire en cas de :



## 4 Conseils pratiques

- 1 **Programmer** et **réaliser** les travaux sur un temps court, par temps sec, d'avril à octobre.
- 2 **Réaliser** les travaux sous alternat ou hors circulation en prenant l'arrêt correspondant.
- 3 **Effectuer** un balayage 48 h après le répandage et le renouveler une semaine plus tard si nécessaire. Privilégier l'aspiration en agglomération.
- 4 **Signaler** le chantier et laisser la signalisation en place tant que l'on constatera la présence de rejet.

Les chantiers de gravillonnage sont signalés :

- en amont de chaque section (150m) par un panneau de danger de type AK14 de classe II.



- 50 m avant le début de la section

- après chaque intersection

- tous les 500 m lorsque le gravillonnage couvre une distance importante

La signalisation sera rappelée par un panneau Ak22:



Une interdiction de dépasser peut être utile.

D'une manière générale, le Code de la route ne prévoit pas de limitations de vitesse spécifiques aux abords et au droit d'un chantier. C'est le principe d'adaptation qui prévaut.

## 15) Partenariat motocistes de Saint-Dié

Au point mort pour l'instant. Florent se propose de s'en occuper à la place de Franck qui manque de temps.

## 16) Livret d'accueil

Franck prévoit de les faire imprimer sous quinze jours. Quelques-uns seront déposés à l'agence de la Mutuelle des Motards de Nancy, à destination des nouveaux sociétaires. Le reste sera expédié aux adhérents 2016 de la FFMC 88.

## 17) Pots d'échappement

La proposition de loi visant à lutter contre les nuisances de certains engins motorisés a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 15 juin. La FFMC précise qu'elle n'a pas apporté son soutien à cette proposition. Au contraire, elle a obtenu que seuls les pots d'échappement non homologués (et non tout type d'équipement) soient concernés par cette mesure. De même, elle a réussi à faire ajouter la possibilité d'obtenir un certificat de circulation provisoire afin de modifier le dispositif jugé trop bruyant, là où le législateur ne proposait que l'immobilisation du véhicule.

## 18) Prochaine permanence

La prochaine permanence aura lieu le vendredi 15 juillet 2016.



